

fr.canoe.ca

Actualités

Accueil
 Québec / Canada
 Société
 Haïti
 International
 Environnement
 Toutes les nouvelles
 Nouvelles en vidéo
 Galeries d'images
 Le Journal de Montréal
 Le Journal de Québec
 Dossiers
 Forum
 Circulation
 Loteries
 Météo

Divertissement

Sports
 Vancouver 2010
 Santé
 Techno & Sciences
 Famille
 ARGENT
 Art de vivre
 Micasa-Maison
 Passion
 Voyages
 Chroniqueurs
 Clavardages
 Blogues
 Blogues régionaux
 Fils RSS
 Divertissement
 Vidéotron

INCONTOURNABLES

- Appétit & perte de poids
- Assistance routière 0 \$
- Avant d'investir, investissez!
- AXA.ca rabais assurance auto
- Contrôle du stress
- Divertissement Vidéotron
- Le Compte d'épargne bonifiée BMO
- SSQauto.com - Rabais de 120 \$

PUB

MEMBRES CANOË

Bulletins
 Passeport Canoë »

EN VEDETTE

Blogue Jeux vidéo
 Cartes virtuelles
 Chroniqueurs
 Essais routiers

PRATIQUE

Abonnements
 Beauté
 Bulletins électroniques
 Calculateurs
 Cartes virtuelles

Enquêtes sur les policiers

Le protecteur du citoyen dénonce les lacunes

La Presse Canadienne
 16/02/2010 14h34

LA PRESSE
CANADIENNE

PARTAGER



Le rapport souligne l'apparence de partialité qui se dégage des enquêtes et soulève des doutes quant à l'indépendance du processus.

© Photo Archives

QUÉBÉC - Un rapport du protecteur du citoyen relève de graves lacunes dans la procédure d'enquête appliquée lors d'incidents impliquant des policiers.

Le document souligne l'apparence de partialité qui se dégage des enquêtes et soulève des doutes quant à l'indépendance du processus.

Selon le protecteur du citoyen, la procédure en vigueur au ministère de la Sécurité publique n'offre aucune garantie que les règles propres aux enquêtes criminelles vont s'appliquer lors d'incidents graves impliquant des policiers.

Afin de pallier à ces lacunes, le protecteur du citoyen recommande de créer un bureau des enquêtes spéciales, dont les dossiers seraient traités majoritairement par des civils.

En vertu de la procédure en vigueur actuellement, à la suite d'une intervention policière ayant entraîné un décès, une blessure grave laissant craindre pour la vie, ou une blessure résultant de l'utilisation d'une arme à feu, une enquête est confiée à un service policier autre que celui auxquels les agents sont rattachés.

La protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, a pris l'initiative de se pencher sur les procédures en vigueur à la suite d'une intervention policière qui a entraîné la mort de Fredy Villanueva, à Montréal, en août 2008.

Dans son rapport, déposé mardi, Mme Saint-Germain s'appuie sur l'affaire Villanueva pour illustrer que le manque d'encadrement des enquêtes peut entraîner un traitement différent des civils et des policiers impliqués dans l'incident.

La protectrice s'interroge notamment sur le fait que, contrairement aux autres témoins, les policiers impliqués dans l'incident n'aient pas été isolés les uns des autres et interrogés directement.

LES GRANDS TITRES

Le protecteur du citoyen dénonce les lacunes

Québec-Canada

Messages de félicitations préenregistrés · Une technique «un peu ridicule»

Société

Déviant sexuel · Récidive annoncée

International

Zone euro · La crise de la dette en Grèce pourrait se propager

Environnement

Maritimes · Jusqu'à 20 centimètres de neige sont prévus

Dossiers

Crise à Trenton · Meurtres, viols et braquages

EN CE MOMENT

Un chiffre d'affaires de plus de 100 M\$ pour Wesdome

FORUM

Découvrez notre nouvelle zone de discussion vous permettant de partager rapidement et simplement vos commentaires et opinions.

TVA DANS VOTRE RÉGION

Pour consulter les informations régionales, choisissez une région dans le menu ci-dessous.

Choisir une région

